

## Fiche technique

## Produits de surface

# impfa<sup>®</sup>tec-sanol I B

**Produit en phase solvant prêt à l'utilisation contre les insectes dans le bois.**

Numéro d'enregistrement BauA : N-69452

<b>Domaines d'application</b>	impfa <sup>®</sup> tec-sanol I B est un produit prêt à l'utilisation permettant de combattre les insectes parasites du bois avec effet rapide.
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pénètre rapidement et en profondeur dans le bois</li><li>• Lutte efficacement et dans la durée contre les insectes parasites du bois</li><li>• Inodore une fois sec</li></ul>
<b>Composition</b>	Mélange d'hydrocarbures, principe actif
<b>Principes actifs</b>	2,5 g/kg (0,25 %) Perméthrine 0,1 g/Kg (0,10 %) Polymère Bétaïne
<b>Teintes</b>	0000-Incolore
<b>Conditionnement</b>	Bidons de 0,75, 5 et 20 litres, fût de 200 litres.
<b>Mode d'application</b>	Au pinceau, par injection, au pistolet (par pulvérisation) dans une pièce fermée.
<b>Consommation</b>	300-350 ml/m <sup>2</sup> , en 2 à 3 couches. Cette quantité offre également une protection préventive contre les insectes xylophages de classes de risque 1 et 2 selon la norme DIN 68 800-3.
<b>Préparation du support</b>	Le support doit être propre, ferme et solide. L'humidité du bois doit se situer entre 12 % et 14 %. Dans le cas de bois tropicaux, nettoyer au préalable à l'aide de diluant universel. Pour plus d'informations concernant la préparation du support et la protection du bois de construction, consulter la fiche 18 BFS.
<b>Consignes d'application</b>	Déterminer l'ampleur de l'infestation. On constate que le bois est infesté d'insectes s'il présente des orifices de sortie à la surface (ronds ou ovales) et des galeries à l'intérieur (lignes percées de bois rongé). Le bois infesté doit être retiré à l'aide d'outils adaptés (hache, ciseau à bois, etc.). Éliminer les morceaux de bois détachés et la farine de bois rongé à l'aide d'une brosse métallique. Les éléments de construction porteurs affaiblis sur le plan statique par l'élimination de parties infestées (max. 1/3) doivent être renforcés avec ou remplacés par des pièces de bois neuves traitées préventivement. Éliminer entièrement la saleté incrustée et les anciens revêtements (par ex. vernis). Couvrir les matériaux synthétiques et bitumineux

	<p>tels que le grès, le crépi et le béton pour les protéger des éclaboussures. Laisser les protections en place quelques temps après le traitement du bois.</p> <p>Pour l'application, respecter les normes DIN 68 800-4:1992-11 et DIN 68 800-3:1990-04.</p> <p>Ne pas appliquer ou laisser sécher à une température inférieure à +5 °C (air ambiant, support et matériel) ou en plein soleil.</p>
<b>Temps de séchage</b>	Environ 24 heures. Données valables pour une couche et par climat normal 23/50 DIN 50014. En cas d'humidité ambiante plus élevée ou de températures plus basses, le séchage est plus long.
<b>Recouvrabilité</b>	Après 1 à 2 jours avec des produits de revêtement en phase solvant tels que le profilan®- color et après 1 à 2 semaines avec des produits en phase aqueuse tels que le profilan®-top.
<b>Nettoyage des outils</b>	White spirit ou succédané de térébenthine.
<b>Point d'éclair</b>	Au-delà de 61 °C.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	<p>impra®tec-sanol I B doit être appliqué uniquement dans des zones où le bois est infesté de capricornes ou de vrillettes, et uniquement dans le cas où aucun autre type d'action raisonnable ne permettrait de résoudre ce problème (voir DIN 68 800-4, en particulier la section 2).</p> <p>Ce produit peut être utilisé comme mesure préventive contre les insectes uniquement si cela est nécessaire et en lien immédiat avec la mesure de lutte contre les insectes.</p> <p>Ne pas appliquer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur des éléments en bois qui peuvent entrer en contact direct avec des aliments destinés aux humains ou aux animaux, conformément aux normes.</li> <li>• Sur de grandes surfaces (ratio surface/volume de la pièce égal ou supérieur à 0,2 m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup>) ;</li> <li>• Sur des éléments en bois dans des pièces à vivre et des pièces attenantes, sauf si les éléments en bois traités sont couverts.</li> <li>• Sur de grandes surfaces d'éléments en bois dans d'autres pièces en intérieur, sauf si l'utilisation sur de grandes surfaces est justifiée comme étant inévitable sur le plan de la technique de construction.</li> </ul> <p>L'application doit être effectuée uniquement par des professionnels expérimentés dans le traitement du bois.</p> <p>Ce produit de protection du bois contient des principes actifs biocides de lutte contre une infestation constatée de capricornes ou de vrillettes dans des éléments de construction en bois déjà en place dans un bâtiment. Ce produit a également un effet préventif contre les insectes xylophages. Il ne doit être utilisé que dans le cas où les mesures de lutte actives contre les parasites sont nécessaires. Une utilisation inappropriée peut occasionner des dégâts sur la santé et l'environnement.</p>
<b>Teneur en COV (g/L)</b>	782 - 792 g/L (n'appartient à aucune catégorie car il ne s'agit pas d'un produit de revêtement)
<b>Classification CLP</b>	<p>impra®tec-sanol I B est soumis à l'étiquetage.</p> <p>Mention d'avertissement : Danger</p> <p>Pictogramme : Point d'exclamation ; risque pour la santé ; environnement</p>
<b>Mentions de danger</b>	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

<b>et conseils de prudence</b>	<p>voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H332 Nocif par inhalation. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p><b>P261</b> Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. <b>P301+P310</b> EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. <b>P304+P340</b> EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. <b>P312</b> Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. <b>P405</b> Garder sous clef. <b>P501</b> Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p> <p>Contient m-Phénoxybenzyl-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanocarboxylat (Proportion de cis &gt; 75 %). Peut provoquer des réactions allergiques.</p> <p><b>Ce produit contient :</b> Naphta (pétrole) lourd, hydrotraité</p>
<b>Sécurité au travail</b>	<p>Lors de l'application de ce produit de protection du bois, veiller à bien respecter avant tout les dispositions de protection au travail et de prévention des accidents en vigueur correspondant à l'étiquetage du bidon (en particulier les symboles de danger, les mentions de danger, les consignes de sécurité). La « Merkblatt für den Umgang mit Holzschutzmitteln » [Fiche relative à la manipulation de produits de protection du bois, en allemand] de la fédération allemande de l'industrie chimique donne des conseils complets.</p> <p>Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.</p> <p>En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.</p> <p>Assurer une bonne ventilation pendant et après le traitement du bois. Il est interdit d'utiliser le produit à proximité de sources d'ignition. Couvrir les interrupteurs et les fils électriques et sécuriser contre tout court-circuit. Il est interdit de verser du impra<sup>®</sup>tec-sanol I dans tout récipient de nourriture, de boisson ou prévu pour l'alimentation.</p> <p>La fiche technique de données sécurité est disponible pour les professionnels sur demande.</p> <p>Code Gisbau : HSM-LB 40</p>
<b>Stockage/transport</b>	<p>Conserver au frais mais à l'abri du gel. Bien refermer le bidon après utilisation. Conserver dans le bidon d'origine et uniquement accessible au personnel qualifié. Pour la date limite de conservation au frais, voir l'étiquette du bidon.</p> <p>RID/ADR : Classe 9, No. UN 3082, Groupe emb. III</p>
<b>Protection de l'environnement</b>	<p>impra<sup>®</sup>tec-sanol I est toxique pour les poissons et les organismes dont ils se nourrissent ; ce produit de protection du bois ne doit pas parvenir jusqu'aux cours d'eau. impra<sup>®</sup>-tec sanol I et le bois traité avec ce produit ne doivent pas être déversés ou jetés dans le sol, les cours d'eau ou les canalisations. Ne pas jeter avec les déchets ménagers. Ne pas jeter le liquide restant dans un évier. Classe de pollution de l'eau 2 (auto-classification selon VwVwS, annexe 4).</p> <p>Catalogue européen des déchets numéro 03 02 02.</p>
<p>Cette fiche est diffusée à titre indicatif. Étant donné les nombreuses possibilités d'application, nous ne pouvons assumer de garantie pour les cas individuels. Ceci est également valable pour les modes d'application technique que nous recommandons. De telles recommandations n'engagent pas notre responsabilité, même si elles sont formulées de bonne foi sur la</p>	

base nos connaissances et notre expérience. Tout accord ou engagement oral doit impérativement être confirmé par écrit.

14/06/2019